



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

5 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 5 juin 2023, à 20 h 07.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller

Est absent : M. Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

099-06-23

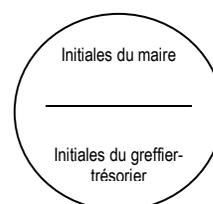
Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Contrat d'approvisionnement ESS-2023 – Fourniture et livraison de carburant en vrac;
- Dépôt – Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2021.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023.
6. Administration :
 - 6.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions;
 - 6.2 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
 - 6.3 Offre d'accompagnement à la gestion du projet de rénovation de l'Édifice Gérard-Caron.



7. Sécurité publique
 - 7.1 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale MODIFIÉE 2023.
8. Transport
 - 8.1 Vente de la camionnette Ford F-250 1977.
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
 - 10.1 Approbation – Budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du secteur centre Témiscamien.
11. Urbanisme et développement du territoire
 - 11.1 Vente de terrain – Lot 6 514 016;
 - 11.2 Rachat du lot 3 636 988 – 48 chemin de Fabre.
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Protocole d'entente – Foire gourmande édition 2023;
 - 12.2 Avis de motion et dépôt – Règlement 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 323 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs.
13. Divers
 - 13.1 Contrat d'approvisionnement ESS-2023 – Fourniture et livraison de carburant en vrac;
 - 13.2 Dépôt – Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2021.
14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

100-06-23

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

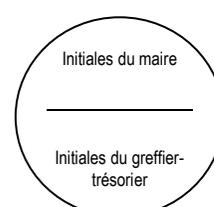
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

101-06-23

6.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions



M. Sébastien Lebel, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus, occasionnées dans le cadre de leurs fonctions.*

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-06-23

6.2 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise que la Ville de Ville-Marie utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la Ville conclue une entente avec la FQM.

QUE M. Martin Lefebvre, maire, et Mme Karine Demers, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Ville-Marie, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités.

QUE Mme Karine Demers, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

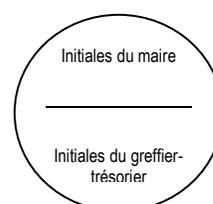
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-06-23

6.3 Offre d'accompagnement à la gestion du projet de rénovation de l'Édifice Gérard-Caron (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a demandé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de lui soumettre une offre de service pour l'accompagner dans le projet de rénovation majeure de l'Édifice Gérard-Caron (hôtel de ville);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a ainsi transmis une proposition pour les frais d'honoraire pour l'accompagnement dans les différentes étapes du projet;



CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la FQM pour réaliser le mandat seront facturés au temps réel et établi selon la grille des taux horaires suivante :

Grille des taux horaires selon l'entente relative à la fourniture des services FQM (2023)

Client	Municipalités et MRC membres FQM	Municipalités et MRC non-membres FQM
Ingénieur Patron	125,00 \$	162,50 \$
Ingénieur senior, architecte, coordonnateur régional en ingénierie et coordonnateur à l'approvisionnement	111,22 \$	150,13 \$
Ingénieur et technicien senior	94,19 \$	127,16 \$
Technicien	78,09 \$	105,43 \$
Avocat en gestion contractuelle	155,00 \$ à 200,00 \$	230,00 \$ à 300,00 \$
Étudiant et personnel de soutien	40,91 \$	55,22 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'accompagnement dans le projet de rénovation majeure de l'Édifice Gérard-Caron (hôtel de ville) de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

104-06-23

7.1 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale MODIFIÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a des obligations en matière de sécurité incendie en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT fut créée en juillet 2017 par décret ministériel;

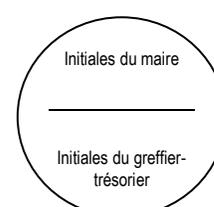
CONSIDÉRANT QU'IL est de l'intérêt de la municipalité de convenir d'une entente intermunicipale prévoyant une expansion de la régie intermunicipale, avec d'autres municipalités participantes, relativement à la protection contre l'incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale MODIFIÉE 2023 a été déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



QUE la municipalité accepte de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et la création d'une régie intermunicipale MODIFIÉE 2023, qui inclue les municipalités de Guérin, Nédélec et Notre-Dame-du-Nord, conformément au projet d'entente soumis à cet égard au conseil municipal et, en conséquence, autorise le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

105-06-23

8.1 Vente de la camionnette Ford F-250 1977

CONSIDÉRANT QUE la camionnette de service Ford F-250 1977 a été mis en vente en mai 2023 par voie d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de la vente de la camionnette sont sans aucune garantie, telle que vue, frais de manutention et de transport à la charge de l'acheteur;

CONSIDÉRANT Qu'une seule offre a été inscrite au rapport de soumission soit :

- M. Francis Barrette : 1 850 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VENDRE la camionnette Ford F-250 1977 au coût de 1 850 \$ plus les taxes applicables et selon les conditions énumérées ci-haut à M. Francis Barrette.

D'AUTORISER le directeur des travaux publics, M. Pierre Rivard, à préparer et à signer tous les documents nécessaires à la vente de la camionnette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

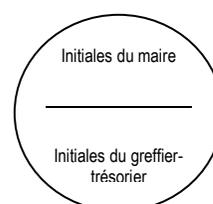
106-06-23

10.1 Approbation – Budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du secteur centre Témiscamien

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien a déposé un rapport d'approbation révisé pour son budget 2023 daté du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné le rapport;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière, la Ville de Ville-Marie doit approuver le budget;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget 2023 révisé le 4 avril 2023, de l'Office d'habitation du secteur centre Témiscamien comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

107-06-23

11.1 Vente de terrain – Lot 6 514 016

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9456-4127 Québec inc. représentée par M. Shanny Gauthier indique son intention de procéder à l'achat du lot 6 514 016 situé sur la rue Notre-Dame Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra au promoteur de construire un immeuble à logements multiples;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme. Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VENDRE le lot 6 514 016 au montant de 57 569.26 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale Mme Karine Demers, à signer tous les documents pertinents à la vente de ce lot pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

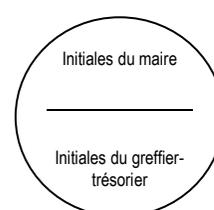
108-06-23

11.2 Rachat du lot 3 636 988 – 48 chemin de Fabre

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a conclu la vente du lot 3 636 988 le 20 juillet 2022 à Mme Diane Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE selon les obligations contractuelles, l'acquéreuse devait procéder à la construction d'un bâtiment principal sur le terrain vendu aux présentes dans un délai de 12 mois suivant la signature du présent acte, à défaut de quoi elle s'engage à revendre à ses frais (notamment les frais de notaire et de publication) le terrain au vendeur au prix payé moins 10 % à titre de dommage et intérêts causés au vendeur, et ce, lors d'une demande à cet effet par le vendeur;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteuse a indiqué que le projet ne sera pas réalisé;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au rachat du terrain au montant de 26 550 \$ soit le prix payé par l'acheteur d'un montant de 29 500 \$ moins 10 % à titre de dommage et intérêts;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteuse devra assumer les frais de notaire et de publication;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à l'acheteuse Mme Diane Vaillancourt de contacter leur notaire afin de procéder à la revente du terrain (lot 3 636 988) à la Ville de Ville-Marie au prix de 26 550 \$ soit le prix payé de 29 500 \$ moins 10 % à titre de dommage et intérêts, dans les plus brefs délais, et d'assumer les frais de notaire et de publication à cet effet.

DE financer le rachat du lot 3 636 988 par l'excédent de fonctionnements non affecté.

D'AUTORISER le maire, M. Martin Lefebvre et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer tous les documents pertinents à l'achat du lot 3 636 988 incluant les contrats notariés pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

109-06-23

12.1 Protocole d'entente – Foire gourmande 2023

CONSIDÉRANT QUE la Foire gourmande désire mettre à jour l'entente de collaboration annuelle avec la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé ses demandes pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par un comité *ad hoc*;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est déposé;

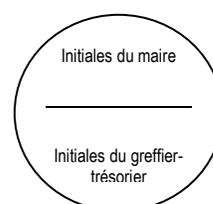
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le protocole d'entente comme déposé.

D'AUTORISER le maire, M. Martin Lefebvre, et le directeur des communications et de la vie communautaire, M. Guillaume Gonzalez, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- 110-06-23 12.2 Avis de motion et dépôt – Règlement 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 323 000 \$ pour l’aménagement, les travaux d’infrastructures et l’achat d’équipement au Parc des Clubs

Mme Mélanie Mayer, conseillère, donne avis de motion de l’adoption, lors d’une prochaine séance du conseil, du règlement n° 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 323 000 \$ pour l’aménagement, les travaux d’infrastructures et l’achat d’équipement au Parc des Clubs.

Elle dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. DIVERS

- 111-06-23 13.1 Contrat d’approvisionnement ESS-2023 – Fourniture et livraison de carburant en vrac

CONSIDÉRANT QUE l’administration municipale a demandé une soumission à Pétroles Témis pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac pour la marina à l’été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, sports et espaces verts, Mme Manon Gauthier, a déposé aux membres du conseil le contrat d’approvisionnement pour analyse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER la soumission de Pétroles Témis en regard du contrat d’approvisionnement ESS-2023 pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac pour la marina à l’été 2023, et ce, selon les dispositions prévues audit contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 112-06-23 13.2 Dépôt – Rapport annuel de la gestion de l’eau potable 2021

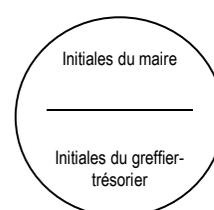
La directrice générale, Mme Karine Demers, dépose le rapport annuel de la gestion de l’eau potable pour l’année 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 113-06-23 Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :



DE LEVER la séance. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

